

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU BAS-RHIN
ARRONDISSEMENT DE SAVERNE

COMMUNE DE WILLGOTTHEIM-WOELLENHEIM

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Lundi 17 janvier 2022

Sous la présidence de Mme Claudine HUCKERT, Maire

Date de convocation : 10.01.2022

Conseillers élus : 15

Conseillers en fonction : 15

Conseillers présents : 13

Membres présents : HUCKERT Claudine, CHRIST Fabienne, STERN Laurent, LIENHART Éric, KOEBERLE Jean-Marc, WEISS Thierry, WERLER Christine, STERN Marie-Madeleine, LEBERQUIER Fanny, HERRMANN Charles, SPOHN Bruno, RUFFENACH Emmanuel, LUTZ Estelle

Membres absents excusés : KIEFFER Jean-Luc (procuration à STERN Laurent), BATT Charlotte (procuration à HUCKERT Claudine)

Désignation du secrétaire de séance : STERN Marie-Madeleine

Préambule :

Mme La Maire remercie chaleureusement l'ensemble du Conseil Municipal pour son implication et son engagement tout au long de l'année sur tous les projets relatifs à la commune.

Elle rappelle par ailleurs que des milliers d'euros ont pu être économisés grâce aux nombreux travaux réalisés en interne par les élus et les employés communaux.

1. Adoption du P.V. du 29.11.2021

Aucune observation n'étant formulée, le Conseil Municipal approuve le P.V. à l'unanimité.

2. Construction d'une salle multifonctions

Mme La Maire rappelle le contexte du projet : à Willgottheim, les habitants n'ont pas la possibilité d'organiser des événements familiaux. De même, les associations organisent leurs événements conviviaux ailleurs et il n'y a pas de locaux adaptés à la pratique d'activités douces, à l'organisation de conférences, d'événements communaux, du don du sang ... L'absence de salle réduit le panel d'activités sur notre commune.

Pour mémoire, l'agrandissement de la salle actuelle aurait nécessité une démolition totale. Le Conseil municipal a donc décidé de construire une nouvelle salle sur proposition de la commission de pilotage du projet.

Le projet de nouvelle salle a été lancé en juin 2020. Après un concours d'architecte et le choix du Cabinet RHB, de nombreux échanges ont eu lieu avec l'équipe de maîtrise d'œuvre. En décembre 2021, l'avant-projet définitif a été présenté à la commission pour validation par le conseil municipal lors de la présente réunion.

Pour sa proximité avec les accès et le parking existant, la future salle sera située à l'arrière du gymnase intercommunal, sur l'emplacement du pumptrack. Une réflexion sera lancée pour une relocalisation de cet équipement de loisirs.

Le projet prévoit une large ouverture sur le paysage avec une terrasse couverte de 130 m² et un grand pré festif sur le belvédère, une qualité esthétique et une ambiance chaleureuse à l'intérieur. Une attention particulière a été portée sur le bon niveau d'équipement dans la salle et sa performance énergétique pour en faire un bâtiment passif.

Le bâtiment aura une surface de 471 m² répartis entre la salle de 250 m² (12 x 22 m) et les autres espaces de 220 m² tout en respectant l'objectif d'une salle fonctionnelle.

Le budget de départ était de 1 379 000 € HT. En phase d'avant-projet sommaire (APS), il avait été estimé à 1 652 131 € HT en raison de l'augmentation conjoncturelle des prix sur tous les corps d'état. Le projet a été adapté sans pour autant rogner sur la qualité, les équipements et l'esthétique de la salle.

Enfin, en phase d'avant-projet définitif, le cout estimé des travaux s'élève 1 561 828 € HT, hors cout de maitrise d'œuvre.

Le financement est réparti comme suit :

- Subvention Climaxion (bâtiment passif) = 51 960 €
- Concours de la Communauté de Communes = 200 000 € (délestage de créneaux du gymnase, notamment tennis de table)
- Subvention attendue de l'Etat = 500 000 €
- Autofinancement = 809 868 €
 - o Dont fonds propres = 309 868 €
 - o Dont emprunt = 500 000 €

Le prêt de 500 000 € sera souscrit à un taux de 0,75 % sur 20 ans représentant des annuités d'environ 26 945 €.

De plus, un crédit relais sur 2 ans pourra être souscrit pour le préfinancement de la FCTVA.

Les annuités des prêts déjà en cours de la commune sont de l'ordre de 100 000 € jusqu'en 2025 € puis diminueront progressivement à 74 000 € en 2026, 64 000 € en 2027, 32 000 € en 2030, 22 000 € en 2031 et seront soldées en 2034. La capacité d'autofinancement dégagée annuellement 180 000 € permet d'absorber le recours à l'emprunt.

Madame la Maire présente au conseil l'Avant-Projet Définitif établi par l'équipe architecturale.

Le coût des travaux hors options est estimé à 1 561 828 € HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- APPROUVE l'APD et le plan de financement suivant :
 - *Aides publiques : 48 %*
 - Etat, DETR : 32 % (500 000€)
 - Communauté de Communes du Kochersberg : 13% (200 000€)
 - Région, Climaxion : 3% (51 960€)
 - *Autofinancement : 52%*
 - Fonds propres : 20% (309 868€)
 - Emprunt : 32% (500 000€)

- DECIDE d'inscrire les crédits nécessaires au budget primitif 2022
- AUTORISE la Maire à contracter auprès du Crédit Mutuel :
 - Un emprunt de 500 000€ au taux fixe de 0,75% sur 20 ans, frais de dossier de 500€
 - Un crédit relais pour le préfinancement du FCTVA au taux fixe de 0,38% sur 2 ans
- CHARGE la Maire d'effectuer les demandes de subvention
- AUTORISE la Maire à signer tout document se rapportant à la passation, à l'exécution et au règlement de l'opération

3. Engagement, liquidation et mandatement des dépenses d'investissement avant l'adoption du budget 2022

Dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1^{er} janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.

Il est en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget.

En outre, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 31 mars, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Montant budgétisé – Dépenses d'Investissement 2021 : 866 800€ (Hors chapitre 16 « Emprunts et dettes assimilés » et chapitre 40 « Opérations d'ordre »). Conformément aux textes applicables, il est proposé au conseil municipal de faire application de cet article à hauteur de 25%, soit 216 700€ avec la répartition suivante par chapitre :

- Chapitre 21 : 25 % de 305 500 €, soit 76 375 €
- Chapitre 23 : 25 % de 561 300 €, soit 140 325 €

Les crédits correspondants, visés aux alinéas ci-dessus, sont inscrits au budget lors de son adoption. Le comptable est en droit de payer les mandats et recouvrer les titres de recettes émis dans les conditions ci-dessus.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le maire à engager et mandater des dépenses d'investissement avant le vote du budget 2022 dans les conditions exposées ci-dessus.

4. Divers

Mme La Maire présente les autres projets pour 2022 :

- Marché du terroir – date à définir
- Mise en place de l'application mobile citoyenne Intra-Muros prise en charge par la Communauté de Communes
- Plantation le 5 février 2022 d'arbres fruitiers pour honorer les 7 naissances de 2021
- Journée citoyenne le 10 juin 2022
- Inauguration de la mairie et de la cour – date à définir en été
- Identification des arbres fruitiers disponibles pour la libre cueillette

- Projet de jardin partagé à l'initiative d'un concitoyen => une réunion d'information est prévue le mardi 25 janvier à 20h à la mairie
- Finalisation du circuit découverte du patrimoine de Willgottheim-Woellenheim
- Journée du patrimoine en septembre 2022
- Marché de Noël le samedi 3 décembre 2022

Par ailleurs, des travaux, des études et des réflexions seront également réalisés en 2022 :

- Bâtiments, entretien, poursuite des économies d'énergie
(A l'école : un meilleur suivi et des réglages ont permis de baisser la consommation électrique de 30 % /an)
- Rationalisation du rangement du matériel et des équipements de la commune
- Mise aux normes du terrain de football
- Sécurité routière
- Réflexion autour de la zone de loisirs et remplacement pumptrack
- Installation d'un banc et de lumières au bassin d'orage (à côté des arbres de naissance)
- Réflexion sur un nouveau concept de décorations et de sapins de Noël

Peupleraie de Woellenheim :

Les travaux de génie écologique seront finalement pris en charge sur plus d'un hectare par l'aménageur du lotissement du Grassweg à titre de mesure compensatoire suite à la destruction de la zone humide. Les prescriptions imposées à l'aménageur par la DDT sont retracées dans un arrêté préfectoral en cours de rédaction. L'objectif est de recréer les mêmes fonctionnalités écologiques dans le même bassin versant du Rohrbach. La convention est à signer avec la commune.